

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي
الوزير

Le Ministre

01 DEC. 2014

N° 861/SPM

Note à Messieurs et Mesdames les Chefs d'Établissements

Certains chefs d'établissements m'ont signalé quelques inquiétudes chez les étudiants, suite à une déclaration de Madame la Ministre de l'Education Nationale, au sujet des recrutements des licenciés et masters du LMD comme enseignants dans le secteur de l'éducation nationale. Je vous informe à ce sujet que la Ministre a déjà précisé par communiqué, repris par la télévision algérienne, que ses propos ont été mal compris, puisqu'ils portaient sur « la formation pédagogique des futurs enseignants, et du rôle des Ecoles Normales Supérieures à l'avenir, et non sur la limitation des recrutements aux seuls diplômés des E.N.S ».

Ensuite, et en l'état actuel de la législation et de la réglementation, rien n'autorise cette différenciation.

Par ailleurs, je rappelle que les besoins de l'éducation nationale, en enseignants, sont très importants et dépassent les 20.000 recrutés par an, quand les E.N.S. de tout le pays ne sortent pas plus de 3.000 diplômés annuellement. Dans ce sens le Ministère de l'Education Nationale, vient de communiquer qu'il recrutera en mars 2015, 15.000 diplômés parmi les licenciés et masters du système LMD. (Voir ci-joint le communiqué du ministère de l'Education nationale).

En conséquence, je vous demande de rassurer nos étudiants, sur ce sujet, en corrigeant cette interprétation erronée de la déclaration de Madame la Ministre de l'Education Nationale.



وزير التعليم العالي والبحث العلمي
الأستاذ محمد مبارك

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE****LE CABINET**

Alger, le 01 Décembre 2014

COMMUNIQUE

Le ministère de l'éducation nationale informe les étudiants algériens titulaires d'une licence ou d'un master qu'un concours de recrutement de futurs enseignants sera ouvert dans le courant du mois de mars 2015. A cet effet, et pour répondre aux besoins du secteur pour l'année scolaire 2015-2016, quinze mille (15.000) postes sont à pourvoir par recrutement externe.

Concernant les modalités pratiques, elles seront portées à la connaissance du public 30 jours avant (dès février 2015). Elles concernent :

- la constitution du dossier de candidature;
- la date limite de remise du dossier.

Les titulaires de licence ou de master désireux devenir professeur du primaire, du collège du lycée, pourront prendre connaissance de ces informations utiles au niveau des médias publics et au niveau de directions de l'éducation.

Ce recrutement de licenciés et de master universitaire est devenu une nécessité, pour satisfaire aux besoins croissants du secteur de l'éducation nationale, car les ENS ne forment tout au plus que 3.000 annuellement.

L'année dernière, en avril 2014, pas moins de 24.000 porteurs de licences et master ont été recrutés sur concours.

